

Mairie d'ARDOIX

**ARRETE DE POLICE PORTANT
REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION
ARRETE N° 2023 – 09 – 11 - 060**

**Rue de Masse
Commune d'ARDOIX**

LE MAIRE

- VU le code de la route,
- VU le code général des collectivités territoriales,
- VU le code de la voirie routière,
- VU la loi 82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée et complétée par la loi 82-623 du 22 juillet 1982 et par la loi 83-8 du 07 janvier 1983,
- VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I, huitième partie : signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992,
- VU la demande de l'entreprise Serpollet en date du 5 septembre 2023,

CONSIDERANT que pour permettre des travaux d'électricité et assurer la sécurité des personnes chargées de la réalisation des travaux ainsi que des usagers de la voie, il y a lieu de réglementer la circulation selon les dispositions suivantes :

A R R E T E

ARTICLE 1

La circulation sera temporairement réglementée à partir du 440 rue de Masse jusqu'au chemin des Montailières, dans les conditions définies ci-après.

Cette réglementation sera applicable du 25 septembre au 27 octobre 2023.

ARTICLE 2

La circulation de tous les véhicules sera interdite sur cette portion de route (uniquement en journée et l'accès sera laissé aux riverains).

ARTICLE 3

La signalisation sera mise en place, entretenue et déposée, sous contrôle des services de la commune, par l'entreprise ou la personne chargée des travaux.

.../...

ARTICLE 4

L'entreprise chargée des travaux devront autant que possible permettre en tout temps le passage des véhicules d'incendie et de secours.

ARTICLE 5

Sont chargés de l'exécution du présent arrêté, chacun en ce qui le concerne :

- M. le Commandant du Groupement de Gendarmerie de l'Ardèche à Privas,
- M. le Commandant du Groupement de Gendarmeries à Satillieu,
- M. le Chef de Centre des Sapeurs Pompiers à Ardoix,
- M. le Responsable des travaux de l'entreprise Serpollet

Fait à ARDOIX, le 11 septembre 2023

Le Maire,



Sylvie BONNET